

Le parti socialiste fait son marché : quand l'Internet peut aider à faire émerger les revendications politiques prioritaires

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1830

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Suisse est bien un paradis fiscal, malheureusement *C'est l'impôt éludé à l'étranger par les capitaux placés dans les banques suisses qui est en cause*

Invité: Lucien Erard (24 juin 2009)

Curieux professeurs qui, d'après *Le Matin Dimanche* du 21 juin, affirment que la Suisse n'est pas un paradis fiscal puisqu'elle prélève des impôts, lutte efficacement contre le blanchiment d'argent sale et contrôle ses banques.

Bien sûr le citoyen suisse moyen paie ses impôts. Mais une très forte proportion des étrangers qui cachent leur fortune en Suisse le font pour éviter l'impôt sur le revenu dans leur pays au moment où ils ont été acquis. Ils sont certes imposés à la source sur les intérêts versés, conformément à l'accord avec l'Union européenne. Des *peanuts* – 653 mios CHF en 2007 –, comparés aux capitaux placés chez nous en franchise d'impôt ainsi qu'aux bénéfices en capitaux qui, dans tous les pays industrialisés, seraient soumis à un impôt sur les plus-values, inexistant chez nous.

Quant au blanchiment, nous sommes il est vrai efficaces depuis l'affaire Marcos, lorsqu'il s'agit de l'argent volé par des chefs d'Etat bien connus. Par contre, nous sommes presque totalement désarmés face à l'argent du crime. Certes, nous connaissons l'identité des détenteurs de capitaux, mais il est rare que ceux-ci nous fournissent un curriculum vitae sur leurs activités criminelles. Or, dans les autres pays civilisés, les administrations fiscales exigent de connaître et contrôlent, pour des raisons fiscales, la provenance des fonds déposés dans une banque, en collaboration si nécessaire avec leurs homologues étrangers. En Suisse, une banque, même avec la meilleure volonté du monde, n'a pas les moyens dont dispose une administration fiscale pour vérifier l'origine des fonds. Le secret bancaire

prive donc non seulement la Suisse, mais également ses partenaires étrangers, des seuls moyens efficaces de lutter contre le blanchiment de l'argent du crime: les contrôles fiscaux et l'échange d'informations fiscales.

Comment dès lors s'étonner que les pays, incapables de prélever l'impôt sur les revenus de leurs ressortissants et de lutter efficacement contre le blanchiment de l'argent du crime à cause de notre secret bancaire, nous mettent sous pression. Nier le problème que nous leur posons, se boucher les yeux pour gagner du temps plutôt que de préparer l'avenir, c'est précisément cette absence de stratégie que les professeurs Henri Schwamm et Philippe Braillard reprochent au Conseil fédéral.

Le parti socialiste fait son marché *Quand l'Internet peut aider à faire émerger les revendications politiques prioritaires*

Jean-Daniel Delley (24 juin 2009)

Le parti socialiste demande à ses membres et sympathisants de choisir parmi cinq projets celui qui devrait faire l'objet d'une initiative populaire. Pour ce faire, il investit la Toile, d'une part avec un blog sur son site Internet, d'autre part sur

Facebook.

La démarche tranche avec une pratique qui, trop souvent, a conduit le PSS à lancer ou à s'associer à des initiatives qui n'ont guère convaincu son électorat: gestation et

rédaction en petit comité, approbation par une assemblée des délégués, mais faible soutien lors de la votation populaire. Sans parler des cas où les socialistes ont peiné à récolter le nombre de signatures nécessaires. La mise

en discussion interactive par le biais de l'Internet rompt avec ce processus bureaucratique et peu transparent. Plusieurs intervenants sur le blog et Facebook s'en réjouissent.

A n'en pas douter, le débat politique s'installera durablement sur cette plateforme. Mais il faudra surmonter quelques défauts de jeunesse. En particulier la lisibilité du blog du PSS et de son espace Facebook laisse à désirer. Entre les commentaires et les commentaires, le lecteur s'y

perd, qui peine à détecter la cohérence du débat. Certains intervenants prennent visiblement plaisir à ce mode de communication et occupent une place substantielle dans les échanges. Plus grave, le parasitage du débat par des provocations souvent hors sujet. L'interactivité montre ici ses limites; le PSS ne peut prétendre prendre le pouls de ses seuls membres et sympathisants sur des plateformes totalement libres d'accès. Et la clarté des propos souffre d'autant plus que cette liberté est grande.

Jusqu'à présent, les internautes n'ont pas fait preuve d'un grand empressement expressif: en une semaine, six commentaires en français et 47 en allemand sur le blog, un peu plus d'activité sur Facebook. Actuellement, c'est la promotion des énergies renouvelables, créatrices d'emplois, qui mène assez nettement face au salaire minimum, au congé parental, à l'exemption des primes de l'assurance maladie pour les enfants et les jeunes en formation et à la retraite après 40 ans de cotisations.